

Recommandation du CSA en vue des élections cantonales et régionales

Le CSA a publié sa recommandation en vue des élections cantonales et régionales des 21 et 28 mars 2004. Ses instructions s'appliquent à l'ensemble des services de télévision et radio depuis le 15 janvier. Le CSA a ainsi précisé que lorsqu'il est traité d'une circonscription électorale donnée, les services de télévision et de radios doivent veiller à ce que les candidats aux élections cantonales ou les listes de candidats aux élections régionales ainsi que les personnalités qui les soutiennent, bénéficient d'une présentation et d'un accès équitable à l'antenne en rendant compte de toutes les candidatures ou de toutes les listes de candidats. Quand le traitement de ces élections dépasse le cadre d'une circonscription, les services de télévision et de radios veillent à une présentation et à un accès équitable à l'antenne des différentes forces politiques présentant des candidats ou des listes de candidats, de même dans leur politique d'invitation dans les émissions. Enfin, pour l'actualité nationale ou internationale, un équilibre doit continuer à être respecté entre le temps d'intervention de membres du gouvernement, de la majorité parlementaire et de l'opposition.